



Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

Mise à jour n° 14 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Tableau des échéances à respecter	Décembre 2014	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Tableau des échéances à respecter	Décembre 2015

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii	Déc. 2014	i et ii	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières. Section 1.11 « Inscriptions » : uniformisation des termes avec ceux d'autres sections du <i>Tome V</i> . Section 1.12.1 « Rétrorefléchissance » : correction de nom et de numéro de panneau.
	9 à 12	Janv. 2014 Déc. 2014	9 à 12	Déc. 2014 Déc. 2015	
4	i à vii	Déc. 2014	i à vii	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières. Tableau 4.5–3 : remplacement des termes « arête supérieure » par « bord supérieur ». Tableau 4.5–5 : remplacement des termes « arête supérieure » par « bord supérieur ». Section 4.5.5 « Balise tubulaire » : introduction d'un nouveau modèle de balise tubulaire T-RV-10. Section 4.5.7 « Délinéateurs temporaires de surface » : correction d'une coquille. Section 4.6 « Barrière » : ajout de laisser un passage lorsque la circulation locale est permise. Section 4.9 « Localisation et installation de la signalisation » : remplacement du terme « arêtes » par « bords ».
	7 à 14	Déc. 2004 Déc. 2007 Déc. 2010 Déc. 2011 Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	7 à 14	Déc. 2004 Déc. 2010 Déc. 2015	
	15.2 à 18.1	Déc. 2010 Déc. 2012 Janv. 2014	15.2 à 18.1	Déc. 2010 Déc. 2012 Déc. 2015	Section 4.14.14 « Travaux sur une structure de signalisation » : nouvelle section. Section 4.16 « Limite de vitesse » : mise à jour de la liste des panneaux P-50. Section 4.17 « Réglementation temporaire du stationnement » : ajout du titre de la section 1.13.3.1.



Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

Mise à jour n° 14 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	23 et 24.1	Déc. 2010 Déc. 2014	23 et 24.1	Déc. 2015	Section 4.25 « Présence d'une dénivellation » : changement du titre de l'ancienne section « Accotement surbaissé » et ajout de références à de nouveaux DN.
	29.3 et 30.1	Déc. 2014	29.3 et 30.1	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 4.35 « Feux de circulation pour travaux » : enlèvement du texte précisant que les repères visuels sont utilisés uniquement pour les travaux de longue durée.
	33 et 34	Déc. 2011	33 et 34	Déc. 2011 Déc. 2015	Section 4.39 « Véhicule d'accompagnement » : ajout de précision sur l'utilisation de la flèche et de la barre de signalisation lorsque le véhicule d'accompagnement ne peut pas circuler uniquement sur l'accotement.
	37.2 à 40	Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	37.2 à 45	Déc. 2015	Section 4.42.7 « Utilisation du panneau « Surveillance routière » : ajout du panneau « Radar possible » et des figures 4.42-2 à 4.42-6.
	41.1 à 51	Déc. 2011 Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	47 à 61	Déc. 2015	Annexe B « Dispositifs de signalisation pour les travaux » : <ul style="list-style-type: none"> • « Barrières et repères visuels » : nouveau modèle de T-RV-10. • « Panneau de signalisation » : mise à jour de la série de panneaux.
	TCD i à TCD viii	Déc. 2014	TCD i à TCD viii	Déc. 2015	Actualisation du tableau et de la table des dessins normalisés.
	TCD 007 à TCD 014	Déc. 2007 Déc. 2014	TCD 007 à TCD 014	Déc. 2007 Déc. 2014 Déc. 2015	TCD 007, TCD 008B et TCD 009, TCD 011 à TCD 014 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 017 à TCD 022	Déc. 2007	TCD 017 à TCD 022	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 018 à TCD 022 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 027 à TCD 030	Déc. 2007	TCD 027 à TCD 030	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 027 à TCD 029 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 035 à TCD 042	Déc. 2007 Déc. 2010	TCD 035 à TCD 042	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 036 à TCD 041 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 045 et TCD 046	Déc. 2007	TCD 045 et TCD 046	Déc. 2015	TCD 045 et TCD 046 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 049 à TCD 060	Déc. 2007 Déc. 2008 Déc. 2009	TCD 049 à TCD 060	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 049 à TCD 051, TCD 053 à TCD 058 et TCD 060 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.



Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

Mise à jour n° 14 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TCD 065 à TCD 068	Déc. 2007	TCD 065 à TCD 068	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 065 et TCD 068 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 073 à TCD 076	Déc. 2007	TCD 073 à TCD 076	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 073 et TCD 075 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 093 et TCD 094	Déc. 2010	TCD 093 et TCD 094	Déc. 2010 Déc. 2015	TCD 094 : retrait de la note sur l'utilisation d'un AIFV.
	—	—	TCD 099	Déc. 2015	TCD 099 : nouveau dessin normalisé.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2014	TLD i à TLD vii	Déc. 2015	Actualisation du tableau des dessins normalisés, et ajout de la couche d'usure et de revêtement et de la table des dessins normalisés.
	TLD 001 à TLD 008A	Déc. 2005 Déc. 2012 Déc. 2014	TLD 001 à TLD 008A	Déc. 2005 Déc. 2014 Déc. 2015	TLD 002 et TLD 003 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée. TLD 005A à TLD 007 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 009 à TLD 012A	Déc. 2005 Déc. 2009 Déc. 2014	TLD 009 à TLD 012A	Déc. 2015	TLD 009 à TLD 012A : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2012	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 013 à TLD 015 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 079 et TLD 080	Déc. 2005	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 079A, TLD 079B et TLD 079C : renumérotation du DN 079 et ajout des nouveaux DN 079B et 079C.
	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2014	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2015	Actualisation du tableau et de la table des dessins normalisés.
	TLDU 001 à TLDU 012	Déc. 2005 Déc. 2014	TLDU 001 à TLDU 012	Déc. 2005 Déc. 2014 Déc. 2015	TLDU 002 et TLDU 003 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée. TLDU 005A : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
					TLDU 006 à TLDU 012 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

Mise à jour n° 14 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TLDU 015 à TLDU 022	Déc. 2005	TLDU 015 à TLDU 022	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 016 à TLDU 021 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 025 à TLDU 040	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2009	TLDU 025 à TLDU 040	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 025, TLDU 027 à TLDU 039 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 043 et TLDU 044	Déc. 2005	TLDU 043 et TLDU 044	Déc. 2015	TLDU 043 et TLDU 044 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 047 à TLDU 052	Déc. 2005 Déc. 2006	TLDU 047 à TLDU 052	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 047 à TLDU 051 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 055 à TLDU 059	Déc. 2005	TLDU 055 à TLDU 059	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 055, TLDU 058 et TLDU 059 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.